



DEPARTEMENT
Haute-Garonne
31330 Grenade sur Garonne



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire

De la Communauté de Communes

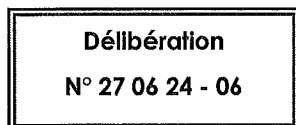
HAUTS TOLOSANS

-oOo-

Séance du 27 juin 2024, à 18h00

-oOo-

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Con. Comm.	En exercice	Qui ont pris part à la Délib.
57	57	39



DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :
21 juin 2024

L'An **Deux Mille Vingt-quatre** et le **27 juin à 18h00**, à la salle Joseph Bon de Merville, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des **HAUTS TOLOSANS**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **DELMAS Jean-Paul**

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LAFFONT

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs DELMAS - LAFFONT - AYGAT - ESPIE - LAMARQUE - ALARCON - LAGORCE - OUDIN - ZANETTI - DULONG - MOREL CAYE - MOIGN - PERES - CAZEUX-CALVET - NOEL - NARGUET - PONTAC - ZABOTTO - MELAC - D'ANNUNZIO - MARTINET - SENOCQ - FOUCART - GONZALEZ - BARBREAU - VIGUERIE - BONNAFE - CADAMURO - OGRODNIK - SAINT-AUBIN - CODINE - GOUMAIN - PAVAN - LASUYE - OLIVEIRA SOARES - PASQUIER.

Avalent donné procuration : MOREEL Valérie à MOREL CAYE Françoise - FOURCADE Marie-Luce à VIGUERIE Nicole - FRAYARD Céline à PASQUIER Bruno.

Absents : Mesdames et Messieurs BOUSSAROT - BRIENTIN - NAPOLI - BOULAY - LOQUET - GENDRE - PEEL - GARCIA - VIDONI-PERIN - GAUTHE - BONNIEL - ZUCHETTO - GAUTIER - MERIEUX - LARROUX - FERRERI - URBAN - LECONTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

-oOo-

OBJET DE LA DELIBERATION

MAIL TOLOSAN - APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS A REALISER DANS LA ZAC

La communauté de communes des Hauts Tolosans a pour projet la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Merville, créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2014.

D'une superficie de 26,10 hectares, elle est située à l'est de la commune, entre la route départementale des Platanes (Sud), le chemin de Cazevielle (Nord), et la zone d'activités existante de la Patte d'oie (Est). Les terrains sont occupés essentiellement par des champs agricoles et des friches.

L'opération vise à développer un parc d'activités nouvelle génération. Ce projet répond aux objectifs métropolitains de rééquilibrage de l'activité économique, tout en contribuant au développement local du territoire.

La croissance de la commune de Merville est constante. Elle se nourrit d'un environnement attractif lié à la proximité immédiate des bassins d'emplois aéronautique et aéroportuaire de la Métropole Toulousaine.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, la communauté de communes a confirmé l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC du Mail Tolosan.

Le Programme des Equipements Publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R 311.8 du code de l'urbanisme. Il comprend les équipements d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet, à savoir :

- ☛ Des aménagements de voiries tous modes :
 - Création de voies nouvelles principales et de voiries de desserte des lots.
 - Connexion aux voiries existantes par la création d'un giratoire sur la RD87a.
 - Reprise de voiries sur les points de connexion avec la zone d'activités de la Patte d'oie et le chemin de Cazevielle.
 - Ces voiries seront complétées par des cheminements piétons.

- L'intégralité du secteur aménagé sera en zone 30 avec un usage partagé de la voirie avec les cycles.

✚ Des aménagements paysagers de qualité :

- Les aménagements de voiries seront organisés autour d'un mail central paysager avec l'installation d'espaces d'activités variés sur l'espaces public (espace de promenade, de pique-nique, etc.) ;
- Des lieux d'arrêt qui remplissent également le rôle d'ouvrage technique pour la récupération des eaux pluviales.

✚ La mise à niveau et la création des réseaux techniques nécessaires à la ZAC.

Les travaux seront faits en 3 phases.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1 relatif aux opérations d'aménagement, ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté ;

Vu le bilan de la première phase de concertation approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 6 novembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2014 créant la ZAC Merville Ecopôle 1, devenue ensuite la ZAC du Mail Tolosan ;

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC du Mail Tolosan signé en date du 23 décembre 2016 ;

Vu le bilan de la seconde phase de concertation approuvée par délibération du 21 février 2019 ;

Vu la délibération n°8 en date du 7 juin 2019, complétée par les délibérations n°06 07 23 – 25 en date du 6 juillet 2023 et n°27 09 23-18 en date du 27 septembre 2023, approuvant le dossier d'enquête publique unique de la ZAC MAIL TOLOSAN et autorisant l'aménageur OPPIDEA à solliciter auprès de M. le Préfet la mise en œuvre des démarches préalables à l'enquête publique unique relative à la ZAC MAIL TOLOSAN ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 septembre 2023 au 27 octobre 2023 ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête du 27 novembre 2023 ;

Vu la délibération de déclaration de projet du 14 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2024 déclarant le projet d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2024 portant autorisation environnementale de la création de la ZAC du Mail Tolosan ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2024 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Mail Tolosan, ;

La commission Développement Economique Emploi insertion du 10 juin 2024 a donné un avis favorable.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- d'approuver le Programme des Equipements Publics, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Merville ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme par le Président
Ainsi fait et délibéré à Merville,
Le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance :
Didier **LAFFONT**

Le Président :
Jean-Paul **DELMAS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUTS-TOLOSANS
31300 Grenade-sur-Garonne
05 61 82 85 55
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR
contact@hautstolosans.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **02 JUIN 2024**

Et publication ou notification du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par voie postale (68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse Cedex 07).

Accusé de réception en préfecture
031-200071314-20240627-270624_06-DE
Reçu le 02/07/2024



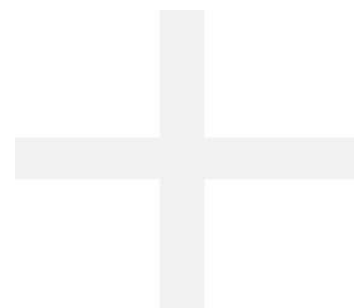
LE MAIL TOLOSAN // MERVILLE

Dossier de réalisation

1 – Projet de programme des équipements publics

JUIN 2024

Etudes urbaines et opérationnelles





Projet de programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC

Le tableau suivant présente le projet de programme des équipements publics internes à la ZAC et des équipements publics hors du périmètre de ZAC mais nécessaires à la ZAC et partiellement ou totalement financés par celle-ci.

INFRASTRUCTURES :

Équipements	Maître d'Ouvrage	Collectivité ou concessionnaire auquel est remis l'ouvrage	Gestionnaire	Financement
Voiries et espaces publics	Aménageur	Communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT)	Communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT)	Bilan de la ZAC
Voie verte	Aménageur	CCHT	CCHT	Bilan de la ZAC
Aménagement du giratoire sur la RD87A	Aménageur	CD31	CD31	Bilan de la ZAC
Réseau de collecte des eaux pluviales	Aménageur	Réseau 31	Réseau 31	Bilan de la ZAC
Bassins de rétention des eaux pluviales	Aménageur	Réseau 31	Réseau 31	Bilan de la ZAC
Réseau de collecte des eaux usées	Aménageur	Réseau 31	Réseau 31	Bilan de la ZAC
Renforcement Refoulement Hors ZAC	Réseau 31	Réseau 31	Réseau 31	Bilan de la ZAC (à hauteur de 310 K€)
Réseau d'eau potable	Aménageur	Réseau 31	Réseau 31	Bilan de la ZAC
Renforcement eau potable Hors ZAC – Chemin de Cazevielle	Syndicat Intercommunal des Eaux	Syndicat Intercommunal des Eaux	Syndicat Intercommunal des Eaux	Bilan de la ZAC (à hauteur de 352 K€)
Réseau d'eau brute (dévoisement)	Aménageur CACG (raccordements)	CACG	CACG	Bilan de la ZAC
Réseau d'eau brute (création)	Aménageur	CCHT	CCHT	Bilan de la ZAC
Poteaux incendie	Aménageur	CACG/CCHT	CACG/CCHT	Bilan de la ZAC
Réseau d'alimentation électrique	HTA Transport et Transformateur : Enedis Distribution BT : Aménageur	Enedis	Enedis	Bilan de la ZAC / Enedis
Réseau de télécommunications	Aménageur (fourreaux, tranchées) Fibre 31 (câbles, raccordements)	Fibre 31	Fibre 31	Bilan de la ZAC
Réseau de gaz	Canalisations transport et distribution : GRDF Tranchées et génie civil : Aménageur	GRDF	Engie	Bilan de la ZAC / GRDF
Éclairage public	Aménageur	CCHT	SDEGH	Bilan de la ZAC
Aménagements paysagers	Aménageur	CCHT	CCHT	Bilan de la ZAC
Signalétique et mobilier	Aménageur	CCHT	CCHT	Bilan de la ZAC

SUPERSTRUCTURES : Sans objet.